Décision 15-DCC-02 du 22 janvier 2015

relative à la prise de contrôle exclusif de l'activité support aux utilisateurs et aux postes de travail des sociétés Atos A2B et Atos Infogérance par la société Proservia WorkStation Services

Posted on: 20 février 2015 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Sté Proservia WorkStation Services (Groupe Manpower)
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Stés Atos A2B et Atos Infogérance (Groupe Atos)

Lire

le texte intégral de la décision
211.76 Ko